

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1949)

Rubrik: Les Services du CICR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIÈRE PARTIE

I. Les Services du CICR

MEMBRES DU CICR

Au mois de juillet 1949, le CICR eut à déplorer le décès d'un de ses membres, M. Adolf Luchinger, docteur en droit, président de la ville de Zurich.

Deux nouveaux membres furent élus, à savoir MM. Alfredo Vannotti, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne, et Rodolfo Olgiati, ancien directeur en Espagne de l'œuvre suisse de secours aux enfants d'Espagne (1937-1939), ex-secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants (1942-1943), président depuis 1945 de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés et ancien directeur du « Don Suisse ».

Le 31 décembre 1949, la liste des membres du CICR était la suivante :

MM. Max Huber,	docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de Justice internationale, <i>président d'honneur</i> (1923) ¹ .
Paul Ruegger,	docteur en droit, ancien ministre de Suisse en Italie et en Grande-Bretagne, <i>président</i> (1948).

¹ L'année indiquée entre parenthèses désigne la date de nomination comme membre du CICR.

- MM. Ernest Gloor, docteur en médecine, *vice-président* (1945).
- Martin Bodmer, docteur en philosophie h.c., *vice-président* (1940).
- Jacques Chenevière, docteur ès lettres h.c. (1919).
- M^{lle} Suzanne Ferrière, directrice-adjointe de l'International Social Service (1924).
- M. Georges Patry, docteur en médecine, colonel, ancien médecin de division de l'armée suisse (1929).
- M^{lle} Lucie Odier, ex-chef du Service des Infirmières-visiteuses de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse (1930).
- MM. Carl J. Burckhardt, docteur en philosophie, ancien ministre de Suisse en France (1933).
- Edouard Chapuisat, docteur ès lettres h.c. (1938).
- Alec Cramer, docteur en médecine, colonel-médecin (1938).
- Adolf-L. Vischer, docteur en médecine (1945).
- René van Berchem, docteur en droit, banquier (1946).
- Léopold Boissier, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève, secrétaire général de l'Union interparlementaire (1946).
- Edmond Grasset, docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut d'hygiène de Genève (1946).
- Paul Carry, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946).
- Claude Du Pasquier, docteur en droit, colonel divisionnaire, professeur aux Universités de Genève et Neuchâtel (1947).
- Henri Guisan, général, ancien commandant en chef de l'armée suisse (1948).

MM. Alfredo Vannotti, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne (1949).
Rodolfo Olgiati, ancien directeur du Don Suisse (1949).

HOMMAGE A MM. MAX HUBER ET JACQUES CHENEVIÈRE

Le 7 novembre 1949 eut lieu au siège du CICR une manifestation de sympathie et de reconnaissance en l'honneur de M. Jacques Chenevière, à l'occasion du trentième anniversaire de son élection au nombre des membres du CICR.

Le 28 décembre 1949, le CICR fêtait le soixante-quinzième anniversaire de naissance de son président d'honneur, M. Max Huber, qui fut à la tête de l'institution pendant dix-sept années. Le président du CICR, M. Paul Ruegger, entouré de ses collègues du Comité et de l'ensemble du personnel en service à Genève, exprima sa profonde gratitude pour les précieux services que M. Max Huber a rendus et ne cesse de rendre à la Croix-Rouge.

SÉANCES PÉRIODIQUES DU CICR

En dehors de ses séances plénières, le CICR a pris l'habitude, dès la fin de janvier 1949, de siéger régulièrement en séances plus ou moins restreintes deux fois par mois, pour l'expédition des affaires courantes. Ces séances se sont substituées à celles du « Bureau »¹. Cette nouvelle méthode de travail, tout en conservant aux membres du Bureau leur activité, permet aux autres membres du CICR, quand ils le désirent, de s'associer à leurs travaux.

CONSEIL DE LA PRÉSIDENTENCE

Le Conseil de la Présidence, institué le 27 janvier 1949, se réunit pour prendre toute décision urgente entre les séances du CICR.

La composition du Conseil a été la suivante en 1949 :

¹ Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. II.

M. P. Ruegger, président du CICR, *président* ; M. le D^r Gloor, M. Bodmer, vice-présidents du CICR ; MM. Chenevière, Boissier et van Berchem, *membres*.

COMMISSIONS

Les Commissions chargées par le CICR d'inspirer et de contrôler les travaux des divers Services ont maintenu leur activité, à l'exception de la Commission des Secours, qui a été supprimée au début de l'année. En outre, la Commission de recrutement, qui avait cessé de se réunir, a été reconstituée.

Les Commissions chargées de la gestion du Fonds inaliénable et des Fonds Shôken et Augusta ont fonctionné comme par le passé.

Ainsi la liste des Commissions du CICR est la suivante :

Commission de recrutement : Président : D^r E. Gloor ; membres : MM. Max Huber, R. van Berchem, Ed. Chapuisat, D^r A. Cramer, D^r G. Patry.

Commission des affaires administratives et financières : Président : M. M. Bodmer ; membres : MM. J. Chenevière, R. van Berchem.

Commission des délégations : Président : M. J. Chenevière ; membres : MM. Ed. Chapuisat, R. Gallopin, P. Gaillard.

Commission juridique : Président : M. L. Boissier ; membres : MM. Max Huber, P. Ruegger, professeur P. Carry, professeur C. Du Pasquier, MM. Pictet, Pilloud, Duchosal, de Traz.

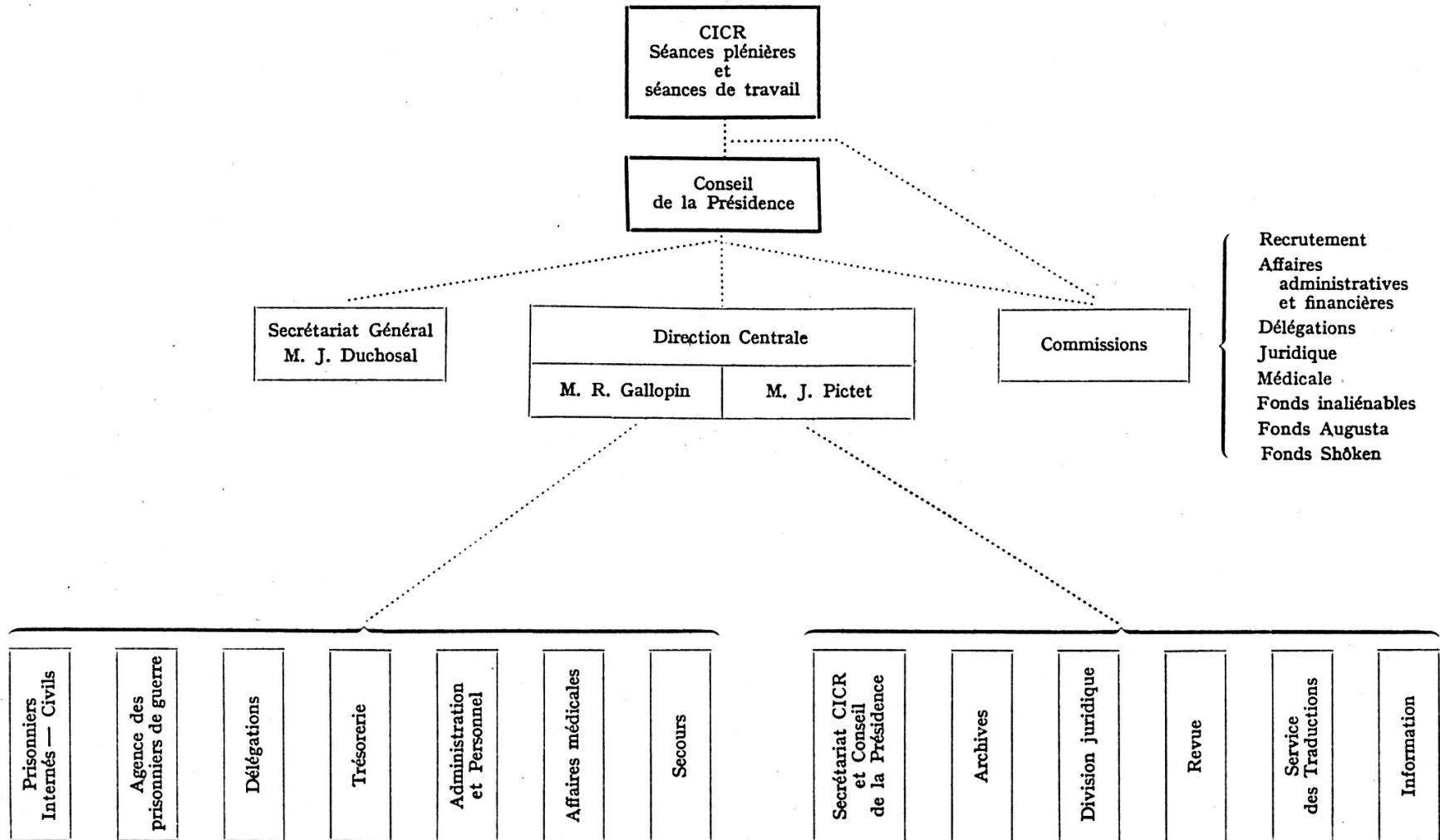
Commission médicale et de l'étude du matériel sanitaire : Président : D^r A. Cramer ; membres : D^r E. Gloor, M^{lle} L. Odier, D^r G. Patry, professeur E. Grasset, M. R. Gallopin.

Commission du Fonds inaliénable : Membre-délégué : M. R. van Berchem ; membres : MM. M. Bodmer, P. Abegg.

Commission Florence Nightingale et du Fonds Augusta : Président : D^r G. Patry ; membre-délégué : M^{lle} L. Odier ; membre : M. J. Duchosal.

Commission paritaire du Fonds Shôken (CICR et Ligue) : (Pour le CICR) Présidente : M^{lle} L. Odier ; membres : MM. R. van Berchem, J. Duchosal.

SCHÉMA DE L'ORGANISATION DES SERVICES DU CICR AU 31 DÉCEMBRE 1949



DIRECTION CENTRALE

Le départ de M. G. Dunand, directeur-délégué, a provoqué la répartition des tâches qui lui incombait entre MM. R. Gallopin, à qui a été attribuée la direction de la Division médicale et de la Division des secours, et J. Pictet, à qui a été confiée celle de la Division de l'information.

La Direction centrale a géré, comme auparavant, les activités du CICR.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Les fonctions de secrétaire général du CICR ont continué d'être exercées par M. J. Duchosal.

Le secrétaire général a, comme par le passé, assuré la liaison du CICR avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les organisations internationales.

Il s'est occupé en outre des travaux préparatoires de la XVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, dont la réunion à Washington est prévue pour 1952.

PERSONNEL

Le 1^{er} janvier 1949, le nombre des collaborateurs rétribués du CICR s'élevait à 394¹, auxquels s'ajoutait un personnel bénévole de 60 personnes.

Au 31 décembre 1949, le nombre des collaborateurs rétribués était de 310², tandis que l'effectif du personnel bénévole se réduisait à 45.

Le *Service social*, chargé d'assister le personnel, a été doté d'un « conseil » réuni périodiquement. Les soins médicaux ont été nombreux, en sorte que l'activité de l'infirmière a été comparable à celle de l'année précédente, malgré la compression du personnel.

¹ Dont 315 à Genève.

² Dont 274 à Genève. Il convient d'ajouter 18 personnes recrutées, en cours d'année, pour les besoins de la mission temporaire du CICR dans le Proche-Orient.

Le Bureau de placement a reçu 117 offres d'emploi et 65 demandes ; plusieurs de celles-ci émanaient de collaborateurs ayant quitté le CICR depuis plusieurs années. 35 personnes ont pu être placées ; au 31 décembre, 21 restaient inscrites sur la liste des demandes d'emploi.

DÉLÉGATIONS

Grâce au concours d'anciens délégués et de correspondants bénévoles, le CICR a pu, avec un effectif restreint de collaborateurs rétribués, maintenir, en 1949, le réseau de sa représentation dans les cinq continents.

A la date du 16 mai 1949, la liste des représentants du CICR était la suivante :

AFRIQUE

Afrique équatoriale française. — PORT-GENTIL : M. Fritz Arnold, délégué.

Afrique du Sud. — PRÉTORIA : M. Henri-Philippe Junod, délégué.

Algérie. — ALGER : M. Roger Vust, délégué.

Egypte. — LE CAIRE : M. Albert de Cocatrix, délégué.

Maroc. — CASABLANCA : M. Camille Vautier, délégué.

Tanger. — M. Alfred Saudan, correspondant de la délégation du Maroc.

Rhodésie du Sud. Rhodésie du Nord. Nyassaland. — LUSAKA : M. G. C. Senn, délégué.

AMÉRIQUE

Argentine. — BUENOS-AIRES : M. Jacques de Chambrier ; M. Jean-Pierre Roulet, délégués.

Bolivie. — LA PAZ : M. Pablo Gacon, délégué.

Brésil. — RIO DE JANEIRO : M. Eric Haegler, délégué.

Colombie. — BOGOTA : M. Adolphe Pestalozzi, délégué.

Pérou. — LIMA : M. Max Reiser, délégué (en congé) ; M. F. A. Noetzli, délégué a.i.

Vénézuéla, Nicaragua, Surinam et Amérique centrale. — CARACAS : M. Robert Moll, délégué.

ASIE

Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Siam, Indochine). — SINGAPOUR : M. Charles Aeschliman, chef de la délégation pour l'Asie du Sud-Est.

Indonésie. — DJAKARTA (Batavia) : Cette délégation sans titulaire, est sous le contrôle de M. Aeschliman.

M. Keller, correspondant à SOERABAYA de la délégation de Djakarta, M. R. Scheidegger, correspondant à MEDAN (Sumatra) de la délégation de Djakarta.

Singapour. — SINGAPOUR : M. Hans Schweizer ; M. Heinrich Pfrunder, délégués.

Siam. — BANGKOK : M. Werner Salzmann ; D^r Karl Laupper, délégués.

Ceylan. — COLOMBO : M. C. Fluckiger, correspondant.

Chine. — HONG-KONG : M. Frédéric Bieri, délégué en mission spéciale.

— SHANGHAÏ : M. Edouard Egle, délégué. — TIENTSIN : M. Rudolph Merz, correspondant. — TSINGTAO : M. le D^r W. Rieder, correspondant.

Indes. — NEW-DELHI : D^r Roland Marti, chef de la délégation en Inde et au Pakistan. — BOMBAY : M. Jacob Anderegg, correspondant.

Pakistan. — LAHORE : M. Nicolas Burckhardt, délégué.

Israël. — TEL-AVIV : D^r Otto Lehner, chef de la délégation ; M. François de Reynold, délégué.

Japon. — TOKIO : M. Harry Angst, délégué.

Liban. — BEYROUTH : M. Georges Burnier, délégué au Liban et en Syrie ; M. Jacques de Reynier, chef de la délégation en Palestine ; M. Gaston Gaberel, délégué (Bureau central et questions de secours).

Palestine Arabe (Jordanie). — JÉRUSALEM (Vieille Ville) : M. Jean Munier, délégué.

Philippines. — MANILLE : M. Joseph Bessmer, délégué.

EUROPE

Allemagne. — BERLIN : M. Charles de Jenner, chef de la Délégation ; M. Georges Hoffmann, délégué ; MM. Ralph Eckert et Auguste Gaille, délégués pour les secours ; M. Denis Favre, délégué.

Autriche. — VIENNE : M. Guido Joubert, délégué.

France. — PARIS : M. William Michel, chef de la délégation ; MM. René Walter Roth, Robert Gouy, Pierre Boissier, Jean-Pierre Maunoir, délégués ; M. Germain Colladon (section juridique) ; D^r Jacques de Morsier, conseiller médical ; M. René Wasmer, délégué (section administrative) ; MM. Denis Ochsenbein, Karl Amman, délégués (protection des travailleurs civils allemands).

Grèce. — ATHÈNES : M. Adrien Lambert, délégué.

Italie. — GÈNES : M. Léon Biaggi de Blasys, délégué. — ROME : M. G. Mosimann, chef du Bureau de liaison (délivrance des Titres de voyage 10.100 bis). — BARI : M. Manfred Roth, correspondant. — PALERME : M. Ernest Ganz, correspondant. — NAPLES : D^r Paul Burkhard, délégué.

Pologne. — VARSOVIE : M. François Ehrenhold, chef de la délégation ;
M. Jean Muller, délégué.

Tchécoslovaquie. — PRAGUE : M. Georges Meyer-Moro, chef de la
délégation ; M. Charles Reichard, délégué.

OCÉANIE

Australie. — SYDNEY : M. Eugène Gerber, délégué.

Nouvelle-Zélande. — AUCKLAND : M. Léon Bossard, délégué.

Sous réserve de quelques mutations, cette représentation a été maintenue, sauf en *Pologne*.

A la mi-novembre 1949, en effet, la délégation du CICR à Varsovie dut être fermée, à la suite des mesures prises par les autorités polonaises à l'égard de la quasi-totalité des organisations internationales. Les délais qui lui furent accordés permirent toutefois à M. Ehrenhold d'achever certaines tâches urgentes, de faire une dernière distribution de secours aux prisonniers de guerre en instance de rapatriement et de confier à la Croix-Rouge polonaise, qui s'était déclarée prête à continuer l'œuvre d'assistance du CICR, le soin d'aider les prisonniers non encore rapatriés. A la veille de son départ, M. Ehrenhold fut officiellement chargé d'exprimer au CICR la gratitude de la Croix-Rouge polonaise pour l'aide apportée à la Pologne, en particulier depuis 1945.

En *Espagne*, la délégation du CICR à Madrid a été rouverte, sur demande de la Croix-Rouge espagnole, afin de secourir d'anciens prisonniers de guerre allemands internés dans ce pays. M. Eric Arbenz, ancien délégué du CICR, a été, en novembre 1949, chargé de cette mission.

Au total, le personnel dépendant des délégations du CICR s'élevait le 31 décembre 1949 à 35 collaborateurs rétribués et 38 bénévoles.

COMMISSARIAT DU CICR POUR L'AIDE AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE

Outre le personnel occupé dans le Proche-Orient aux tâches traditionnelles du CICR, personnel dont l'effectif a pu être

restreint par suite de la cessation des hostilités, le CICR a maintenu en fonction un « Commissariat pour l'aide aux réfugiés de Palestine », conformément à l'accord passé avec l'Organisation des Nations Unies ¹.

FINANCEMENT DU CICR

A la fin de 1948, le solde passif du compte général des recettes du CICR s'élevait à 1.930.000 francs environ (y compris le solde reporté du déficit des exercices antérieurs, soit 567.000 francs).

D'autre part, le budget des dépenses de l'exercice 1949 se montait à 4.320.000 francs.

Le CICR avait ainsi à assurer la couverture d'un ensemble de besoins financiers de l'ordre de 6.250.000 francs.

L'état des dépenses et des recettes du CICR à fin 1949 ressort du tableau n° 1, pp. 18-19.

Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La liste des contributions des Sociétés nationales en 1949 est reproduite au tableau n° 2, p. 20.

Ces contributions se sont élevées à 612.000 francs en chiffres ronds, dont 87.000 francs ont été versés au titre d'exercices antérieurs, le solde de 525.000 francs concernant le seul exercice 1949 ².

Contributions et dons des Gouvernements.

Les contributions et les dons extraordinaires des Gouvernements en 1949 sont indiqués au tableau n° 3, p. 21.

¹ Voir ci-dessous, p. 82.

² Au cours des deux réunions qu'elle a tenues en avril et octobre 1949, la Commission pour le financement du CICR, créée par la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en août 1948, a décidé :

d'adresser aux Sociétés nationales un appel leur recommandant de contribuer, pour une somme globale de 1.500.000 francs, à la couverture des dépenses du CICR en 1949 ;

de répartir cette somme entre les Sociétés nationales selon un barème analogue à celui qu'utilisent la plupart des organismes internationaux.

Dans son Rapport général à la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Stockholm, 1948), le CICR indiquait que des fonds importants, mis à sa disposition peu avant la fin des hostilités, avaient été l'objet de mesures de blocage.

A la suite de ses nombreuses démarches, et grâce à la compréhension des Gouvernements intéressés, le CICR put enfin obtenir, dans le courant de 1949, la libération d'une somme de 10.000.000 de francs que le Gouvernement japonais avait bien voulu lui attribuer en 1945.

En outre, le Gouvernement italien remit à Genève un don de 3.100.000 francs, s'acquittant ainsi de ce qu'il considérait comme une dette d'honneur à l'égard du CICR, en raison des services rendus à ses ressortissants durant la dernière phase du conflit mondial.

L'importance de ces contributions exceptionnelles, auxquelles s'est ajoutée la contribution du Gouvernement français à diverses actions entreprises pendant l'exercice 1948, permit au CICR d'intensifier son activité secourable. D'autre part, il put enfin constituer certaines réserves, en vue notamment d'actions immédiates à entreprendre en cas de conflit généralisé (voir Tableau n^o 1).

Collecte en Suisse et autres recettes.

Le produit net de la collecte faite par le CICR dans toute la Suisse en 1949 s'est élevé à 935.000 francs environ.

D'autres dons, recettes et récupérations, ont également contribué au financement du CICR.

Situation à fin 1949.

Comme chaque année les comptes de l'exercice 1949 ont été vérifiés en détail par une société agréée par le Conseil fédéral suisse et la Commission fédérale des banques ¹.

Malgré cette vérification, le CICR a pris la décision de principe de créer une inspection permanente autonome, entièrement distincte de ses services financier et comptable.

¹ La Société Fiduciaire Romande OFOR S.A. à Genève, dont le rapport a été publié par la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, mai 1950, p. 388.

DOIT

COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES ET

	Répartition		
	Total Francs suisses	concerne exercice 1949	concerne exercices antérieurs
FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION			
	Fr.	Fr.	Fr.
Appointements et salaires du personnel de Genève	2.300.120,60	2.300.120,60	—
Charges sociales (assurance-vieillesse et prévoyance sociale)	98.289,03	98.289,03	—
Participation aux frais de déplacement du personnel (Ville-Pregny)	62.177,60	62.177,60	—
	<u>2.460.587,23</u>	<u>2.460.587,23</u>	—
Indemnités pour frais des membres du Conseil de la Présidence	57.020,—	57.020,—	—
Frais de déplacements et de représentation en Suisse	27.424,99	27.424,99	—
Conférences et réunions Croix-Rouge (dont fr. 25.000 — alloués à la provision pour la XVIII ^e Conférence inter- nationale de la Croix-Rouge)	27.749,10	27.749,10	—
Frais des voitures et camions en Suisse et à l'étranger	171.311,49	171.311,49	—
Frais de port, télégrammes et téléphone	75.138,66	75.138,66	—
Publications diverses, Revue CICR et brochures	94.657,77	94.657,77	—
Information : presse, émissions radiophoniques, films, etc.	29.084,10	29.084,10	—
Fournitures et matériel de bureau	45.312,24	45.312,24	—
Eclairage, chauffage, loyers, entretien et installations des locaux	94.229,37	94.229,37	—
Autres dépenses	56.764,88	56.764,88	—
Ensemble :	<i>3.139.279,83</i>	<i>3.139.279,83</i>	—
DÉLÉGATIONS ET MISSIONS			
Appointements et salaires des délégués et du personnel à l'étranger	335.408,95	335.408,95	—
Frais de voyages, assurances, ravitaillement, etc. des délégués et frais généraux des délégations à l'étranger	1.152.624,19	985.738,49	166.885,70
Ensemble :	<i>1.488.033,14</i>	<i>1.321.147,44</i>	<i>166.885,70</i>
ATTRIBUTIONS			
Attributions faites par le CICR au moyen de recettes réalisées en 1949 concernant les exercices antérieurs :			
à la provision pour risques généraux	1.458.683,—	—	1.458.683,—
à la provision pour actions spécifiques en cas de conflit généralisé	5.000.000,—	—	5.000.000,—
au compte des actions de secours	3.500.000,—	—	3.500.000,—
pour amortissement du solde passif (déficit) au 31 décembre 1948.	1.928.989,67	—	1.928.989,67
au fonds de réserve du CICR	1.679.069,32	—	1.679.069,32
Ensemble :	<i>13.566.741,99</i>	—	<i>13.566.741,99</i>
TOTAL	<u>18.194.054,96</u>	<u>4.460.427,27</u>	<u>13.733.627,69</u>

DES RECETTES AU 31 DÉCEMBRE 1949

AVOIR

	Total Francs suisses	Répartition	
		concerne exercice 1949	concerne exercices antérieurs
CONTRIBUTIONS ET DONS REÇUS DESTINÉS A L'ACTIVITÉ DU CICR			
	Fr.	Fr.	Fr.
Produit de l'APPEL 1949 au Peuple suisse (collecte) . . .	935.347,53	935.347,53	—
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge . . .	611.920,04	524.653,19	87.266,85
Contributions de Gouvernements étrangers	13.886.300,74	19.638,65	13.866.662,09
Dons d'institutions, d'entreprises et de particuliers . . .	200.155,41	159.160,81	40.994,60
Ensemble :	15.633.723,72	1.638.800,18	13.994.923,54
REVENUS DE PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Intérêts de banque	74.225,95	60.470,85	13.755,10
Revenus de fonds publics	66.612,65	50.809,60	15.803,05
Revenus de la fondation en faveur du CICR	27.645,60	27.645,60	—
Ensemble :	168.484,20	138.926,05	29.558,15
RÉCUPÉRATION ET RECETTES DIVERSES			
Produit de réalisations de matériel et de mobilier, ris- tourne, etc.	58.300,47	56.431,07	1.869,40
Récupération de frais engagés pour le compte de tiers	615.963,14	520.055,44	95.907,70
Excédent d'estimation des frais des délégations encourus à fin 1948.	44.842,94	—	44.842,94
Ensemble :	719.106,55	567.486,51	142.620,04
TOTAL	16.521.314,47	2.354.212,74	14.167.101,73
Virement à l'exercice 1949 du reliquat des recettes concer- nant les exercices antérieurs	—	+433.474,04	—433.474,04
SOLDE PASSIF au 31 décembre 1949	16.521.314,47 1.672.740,49	2.787.686,78 1.672.740,49	13.733.627,69 —
	18.194.054,96	4.460.427,27	13.733.627,69

N.B. — Les recettes et dépenses relatives à l'action propre du CICR dans le Proche-Orient et du Commissariat du CICR pour les réfugiés en Palestine ne sont pas comprises dans le Compte général ci-dessus.

Tableau n° 2

CONTRIBUTIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE
EN 1949

Sociétés de la Croix-Rouge (pays)	au titre de 1949	au titre d'exercices antérieurs	
	Fr.	Fr.	
Afrique du Sud	45.892,15	780,75	(solde 1948)
Allemagne (CR régionales)	11.105,—	2.420,—	(1948)
Australie	68.830,—		
Canada	214.000,—		
Chili	2.071,50	1.178,80	(solde 1948)
Danemark	2.000,—		
Equateur	120,—		
Etats-Unis d'Amérique	107.000,—		
Finlande	5.000,—		
Inde	1.287,50		
Indes néerlandaises	23.415,—	5.890,50	(solde 1948)
Iran	700,—		
Irlande	3.463,—		
Italie	13.157,50	65.788,50	(46/48)
Mexique		1.720,—	(1945)
Nicaragua	428,—	505,—	(1948)
Norvège	3.000,—		
Nouvelle-Zélande		8.583,30	(1948)
Pays-Bas	12.000,—		
République Dominicaine	420,—	400,—	(1948)
Salvador	132,—		
Siam	851,54		
Turquie	9.780,—		
	<u>524.653,19</u>	<u>87.266,85</u>	<u>—</u>
Total	611.920,04		

Tableau n° 3

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS EN 1949

Pays	au titre	au titre
	de 1949	d'exercices antérieurs
	Fr.	Fr.
France		751.699,50
Mexique.		14.962,59
Nouvelle-Zélande	12.250,—	
Nyassaland	1.300,50	
Rhodésie du Nord	3.034,50	
Rhodésie du Sud	3.053,65	
	<u>19.638,65</u>	<u>766.662,09</u>

DONS DE GOUVERNEMENTS AU CICR EN RAISON DE SES ACTIVITÉS
DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

	Fr.
Italie	3.100.000,—
Japon.	<u>10.000.000,—</u>
	<u>13.100.000,—</u>

Tableau n° 4

RÉSUMÉ DU BUDGET ORDINAIRE DES DÉPENSES DU CICR EN 1950

	Budget 1950	Budget 1949 pour comparaison
	Fr.	Fr.
Traitements et salaires du personnel à Genève.	1.940.000,—	2.160.000,—
Allocations et participations en faveur du personnel	317.200,—	352.000,—
Frais postaux, télégraphe, téléphone	80.000,—	90.000,—
Chauffage, éclairage, installations et fournitures générales	100.000,—	117.000,—
Frais des voitures et camions à Genève	72.300,—	80.000,—
Information et publications	188.500,—	213.000,—
Déplacements en Suisse et missions à l'étranger.	120.000,—	112.000,—
Conférences et réunions Croix-Rouge	30.000,—	45.000,—
Frais des délégués et délégations du CICR	784.000,—	1.100.000,—
Autres dépenses.	40.000,—	51.000,—
	<u>3.672.000,—</u>	<u>4.320.000,—</u>

Retenons de l'examen du compte général des dépenses et des recettes du CICR au titre de l'exercice 1949 que les dépenses ont, en fait, excédé dans une large mesure les recettes régulières.

C'est dire que le financement régulier du CICR est encore un problème à résoudre, et que les dispositions prises en vue de renforcer la situation financière du Comité de façon durable n'auront de valeur réelle que si les Sociétés nationales et les Gouvernements lui accordent dorénavant un appui financier annuel.

La Conférence diplomatique réunie à Genève en 1949¹ s'est d'ailleurs préoccupée de cette situation ; elle a adopté, en signant l'Acte Final de ses délibérations, le 12 août 1949, la Résolution suivante (n° 11) :

« Attendu que les Conventions de Genève imposent au CICR l'obligation de se tenir prêt en tout temps et en toutes circonstances à remplir les tâches humanitaires que lui confient les Conventions, la Conférence reconnaît la nécessité d'assurer au CICR un appui financier régulier. »

* * *

Prévisions des dépenses pour l'exercice 1950.

La comparaison du budget de 1949 avec les prévisions budgétaires pour 1950 fait clairement ressortir les efforts faits par le CICR pour comprimer autant que possible ses dépenses, sans porter préjudice à son œuvre humanitaire.

Le Tableau n° 4, p. 21, permet de faire cette comparaison.

INFORMATION

Emissions radiophoniques

Les émissions que le CICR avait, grâce au concours de Radio-Genève, consacrées à la recherche de personnes disparues, ont pu être supprimées en 1949.

Elles ont été remplacées par de brefs exposés sur les principes de la Croix-Rouge et l'activité essentielle du CICR.

¹ Voir ci-dessous, p. 32.

Etant donné l'importance prise par la télégraphie sans fil dans les transmissions, il était devenu indispensable d'instituer, en conformité avec les engagements internationaux, un statut radiophonique du CICR.

Aussi la Conférence internationale de Radiodiffusion à hautes fréquences, réunie à Mexico durant l'hiver 1948-1949, a-t-elle, sur l'heureuse intervention de la Délégation suisse, concédé au CICR le droit d'user, en temps de guerre, d'une propre longueur d'onde.

La décision de cette Conférence se lit ainsi qu'il suit :

« La Conférence internationale de Radiodiffusion à hautes fréquences, de Mexico,

tenant compte des tâches humanitaires assignées au CICR par les Etats signataires des Conventions de Genève,

tenant compte de la nécessité de mettre à la disposition du CICR les moyens qui lui permettront d'accomplir ces tâches,

tenant compte de la nécessité, pour le CICR, d'être à tout instant prêt à rendre les services que des peuples frappés par la guerre pourraient attendre de lui,

décide ce qui suit :

1. La Confédération suisse se verra assigner six heures-fréquences supplémentaires destinées à être mises à la disposition du CICR :
2. Cette attribution est liée à la condition que, de son côté, la Confédération suisse mette à la disposition du CICR un maximum de six heures-fréquences, à prélever sur ses propres assignations. Ainsi pourra être porté à douze le total des heures-fréquences à la disposition du CICR en temps de crise. »

Ce texte facilitera au CICR l'accomplissement, en cas de besoin, des obligations prévues pour le temps de guerre par les Conventions de Genève ¹.

Tel fut l'apport de la Conférence de Mexico à l'œuvre de la Croix-Rouge et il faut savoir gré aux Autorités suisses d'avoir prêté leur concours au succès d'une cause qui intéresse l'ensemble de la communauté humaine.

¹ L'article 79 de la Convention du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre, texte reproduit par l'article 123 de la Convention n° III de Genève du 12 août 1949, prescrit à l'Agence centrale des prisonniers de guerre de transmettre « le plus rapidement possible » au pays d'origine des dits prisonniers les renseignements qui lui seront parvenus.

PUBLICATIONS

Le CICR a donné, en 1949, les publications suivantes :

- Remarques et propositions du Comité international de la Croix-Rouge.* Document destiné aux Gouvernements invités par le Conseil fédéral suisse à la Conférence diplomatique de Genève (21 avril 1949). (Français, anglais.)
- Rapport du 16 juin 1949 sur la revision des comptes annuels au 31 décembre 1948.* Genève, Société Fiduciaire Romande OFOR S.A. (Français, anglais, espagnol.)
- Le signe de la croix rouge,* par Jean S. PICTET, directeur-délégué du CICR. (Français, anglais, espagnol.)
- Réintégration des invalides de guerre dans la vie normale.* (Français, allemand, anglais.)
- Etat sanitaire des populations civiles dans quelques pays éprouvés par la guerre* (n° 5) ¹. (Français, anglais.)
- Les nouvelles Conventions de Genève et la Croix-Rouge,* par Jean S. PICTET, directeur-délégué du CICR. (Français, anglais.)
- Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne, du 12 août 1949* (Convention n° I). (Français, anglais.)
- Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer, du 12 août 1949* (Convention n° II). (Français, anglais.)
- Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, du 12 août 1949* (Convention n° III). (Français, anglais.)
- Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949* (Convention n° IV). (Français, anglais.)
- Les Conventions de Genève du 12 août 1949.* (Français, anglais.)
Avec une note préliminaire de 24 (22) pages.
- Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge* (1^{er} juillet 1947—31 décembre 1948). (Français, anglais, espagnol.) ²

¹ Les nos 1 à 4 de cette même publication ont paru de 1946 à 1948. Les nos 3 et 4 existent en français et en anglais.

² Nous tenons à signaler ici, bien qu'il ne s'agisse pas de publications du CICR, le livre de M. Georges Dunand, ancien directeur-délégué du CICR, *Ne perdez pas leur trace*, Neuchâtel, La Baconnière, 1949. In-8, 244 p., ainsi que le Rapport final de la Commission de gestion pour les

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, organe officiel du CICR, comprend, comme on le sait, le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* ¹.

La livraison de décembre 1949 fournit la Table des articles parus en cours d'année dans la Revue (trente et unième année) et dans le Bulletin (quatre-vingtième année).

Les principaux articles, consacrés aux activités traditionnelles du CICR ou à des sujets de doctrine internationale et de droit conventionnel d'intérêt général, ont été traduits et publiés par le CICR dans des Suppléments en langues anglaise et espagnole de la *Revue*. La table de ces Suppléments figure également dans le numéro de décembre.

Soulignons que la *Revue* et son Supplément en langue anglaise ont publié, avant la fin de l'année, le texte des nouvelles Conventions de Genève ², faisant ainsi connaître sans retard au monde de la Croix-Rouge ces textes d'une importance capitale pour l'avenir de l'œuvre humanitaire.

STATISTIQUE DE LA CORRESPONDANCE

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1949, le CICR a reçu 210.256 lettres ; il en a expédié 165.752.

Il a reçu 1124 télégrammes et en a expédié 1499.

secours en Grèce, sous les auspices du CICR. *Ravitaillement de la Grèce pendant l'occupation 1941-1944 et pendant les premiers cinq mois après la libération*, Athènes, imprimerie de la Société hellénique d'éditions S.A., 1949. In-8, 627 p., cartes et annexes. (Français, anglais.)

¹ Fondé en 1869 sur décision de la II^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

² Voir ci-dessous p. 32.